ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème legislature

Question N° : 10077	De **M. Bastien Lachaud** (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Armées	**Ministère attributaire** > Armées

Rubrique >défense	**Tête d'analyse** >Rachat de Défense conseil international (DCI) par l'ADIT	**Analyse** > Rachat de Défense conseil international (DCI) par l'ADIT.

Question publiée au JO le : **18/07/2023**
Date de changement d'attribution : **12/01/2024**
Question retirée le : **11/06/2024** (fin de mandat)

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre des armées au sujet du rachat de l'entreprise Défense conseil international (DCI) par l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT), désormais privatisée et contrôlée par le fonds étranger Sagard. D'après plusieurs articles d'*Intelligence Online* et de *Challenges*, l'ADIT, désormais privatisée et contrôlée par le fonds étranger Sagard, serait en passe de devenir l'actionnaire majoritaire de DCI, opérateur de fait du ministère de la défense depuis 1972. Par le rachat simultané de Sofema et de 15 à 20 % des parts de l'État, qui est aujourd'hui l'actionnaire majoritaire avec 55,5 % du capital, l'ADIT deviendrait de fait l'actionnaire majoritaire de cet opérateur. Alors que DCI remplit des missions aussi essentielles que la formation ou le soutien d'armées partenaires de la France, cet opérateur passerait ainsi indirectement sous pavillon étranger, l'actionnaire majoritaire de l'ADIT étant un fonds d'investissement étranger. Quand bien même l'État conserverait une « minorité de blocage » en pouvant choisir le président-directeur général de DCI avec l'ADIT ou « en disposant d'un droit de veto sur les grandes orientations stratégiques » selon *Challenges*, il n'est pas acceptable que l'État se désengage de cet opérateur de référence, de surcroît au profit d'un fonds étranger, et soutienne une telle opération. Aussi, il souhaite savoir ce qu'il compte faire pour bloquer une telle opération, dommageable pour la France et son influence dans le monde.